

ap pel de genève
geneva call
1 llamamiento de ginebra

© CICR / DIFFIDENTI, Giovanni

rapport d'activité 2001

sommaire

- Introduction 3
- Bref rappel historique 5
- Activités menées en 2001 7
 - 1. Développement de l'organisation 7
 - 2. Travail sur le terrain 9
 - 3. Information publique et sensibilisation (« advocacy ») 14
- Remerciements aux donateurs 16
- Perspectives pour 2002 17

- Annexes

introduction

"Pour un monde sans mines", tel est le slogan adopté par de nombreuses ONGs et par la société civile lors du formidable élan qui a soulevé le monde en 1997 et entraîné l'adoption du Traité d'Ottawa. Mais 5 ans plus tard, il faut être réaliste. Le monde n'est plus fait seulement de gouvernements. Des acteurs non-étatiques agissent en dehors du contrôle de certains Etats. Inutile dès lors de se voiler la face et de refuser l'évidence. Les acteurs non-étatiques sont incontournables dans la construction de ce monde sans mines que nous appelons tous de nos vœux.

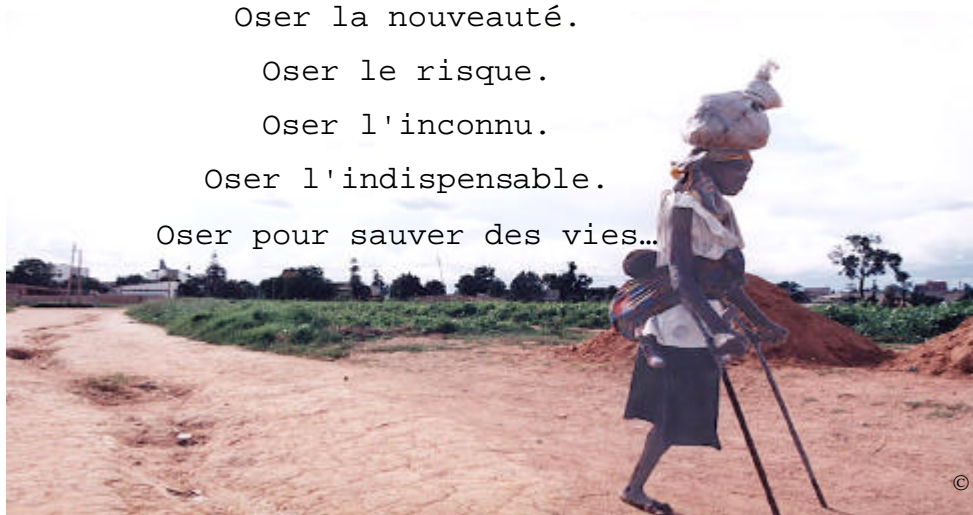
Oser la nouveauté.

Oser le risque.

Oser l'inconnu.

Oser l'indispensable.

Oser pour sauver des vies...



© LENS MEN/KENNEDY, Susan

...tel est le choix que l'Appel de Genève a fait. Que tous ceux qui ont cru à ce nouveau défi, en nous soutenant financièrement, en nous donnant de leur temps, de leur savoir, de leur enthousiasme soient ici vivement remerciés.

L'exercice 2001 a constitué une année charnière pour notre organisation. Après la période de lancement en 2000, il s'est agi pour l'Appel de Genève:

- de démontrer la faisabilité et la pertinence de ses objectifs
- de consolider son image, sa crédibilité et son expertise
- de développer son réseau de contacts et de partenaires, tant sur le plan national qu'international
- de faire avancer ses activités opérationnelles sur le terrain
- de professionnaliser son fonctionnement interne.

Le bilan relaté ci-après démontre que l'Appel de Genève a largement rempli ces objectifs.

Ce rapport présente de manière succincte les activités menées par l'organisation en 2001 et donne un avant-goût des projets à venir.

bref rappel historique

Aujourd'hui, 2/3 environ des Etats de par le monde ont accédé au Traité d'Ottawa. Cependant, les Etats ne sont pas les seuls acteurs concernés par le problème des mines antipersonnel. Beaucoup de groupes rebelles, ou «acteurs non-étatiques» comme on les appelle couramment, utilisent ou fabriquent cette arme, que ce soit en Tchétchénie, en Colombie, au Sri Lanka ou en République démocratique du Congo. D'autres contrôlent des régions fortement minées dans lesquelles des civils innocents sont quotidiennement victimes. Enfin, certains Etats renoncent à accéder au Traité d'Ottawa parce qu'ils ont perdu le contrôle de régions entières de leur territoire et ne sont donc pas en mesure de faire respecter leur engagement international.

L'Appel de Genève est né en réponse à ces problèmes. Il a été lancé en mars 2000 par des membres de la Campagne Internationale contre les mines antipersonnel, dont la Campagne suisse, afin d'engager les groupes rebelles à interdire l'usage de cette arme inhumaine. Pour ce faire, notre initiative appelle les groupes rebelles, qui par définition ne

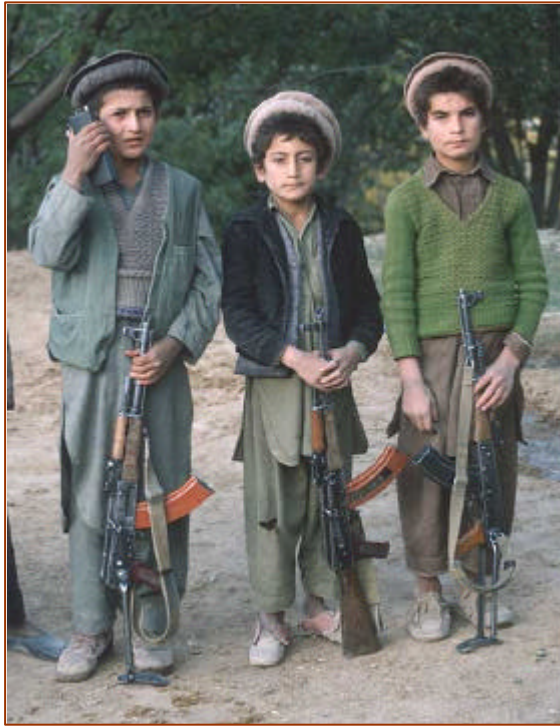
peuvent pas adhérer au Traité d'Ottawa, à signer une «Déclaration d'engagement»¹ ou à déposer leurs propres déclarations unilatérales d'interdiction des mines. Le gardien de ces engagements est le gouvernement de la République et canton de Genève. A travers ce mécanisme, les groupes signataires s'engagent à bannir les mines antipersonnel, à coopérer à l'action contre les mines dans les régions qu'ils contrôlent et à accepter des missions de vérification. A ce jour, trois groupes, le *Moro Islamic Liberation Front (MILF)*, le *Revolutionary Proletarian Army/Alex Boncayo Brigade (RPM-ABB)* des Philippines, ainsi que, récemment, le *Sudan People's Liberation Movement/Army (SPLM/A)*, ont signé notre Déclaration d'engagement. D'autres mouvements, conscients de l'impact effroyable des mines sur leurs propres communautés, ont cessé d'utiliser cette arme et indiqué leur intention de signer notre appel dans un proche avenir ainsi qu'à coopérer à des activités de déminage et d'assistance aux victimes dans les régions qu'ils contrôlent.

¹ *Déclaration d'engagement auprès de l'Appel de Genève pour l'adhésion à une interdiction totale des mines antipersonnel et à une coopération dans l'action contre les mines.*

activités menées en 2001

1. développement de l'organisation

- Le nombre croissant d'activités a obligé l'Appel de Genève à renforcer ses effectifs. Une collaboratrice à plein temps a été engagée au siège pour épauler le chargé de programme y travaillant depuis octobre 2000.
- Tout en professionnalisant ses structures internes et son mode de fonctionnement entre siège et antennes régionales, l'Appel de Genève a considérablement développé ses relations de travail avec des partenaires comme les Campagnes nationales contre les mines antipersonnel, les chercheurs du *Landmine Monitor*, des organismes spécialisés tels que la Fédération suisse de déminage ou encore des instituts universitaires.
- L'Appel de Genève a également établi des relations avec l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) et la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats lors d'un atelier que nous avons organisé en juillet 2001 à Genève. Cette



© CICR /BREGNARD, Didier

réunion a permis de procéder à un premier échange de vues et d'expériences sur la question des acteurs non-étatiques, et d'identifier des domaines de coopération, en terme de recherche, d'information, de stratégie, voire même d'action conjointe auprès de groupes rebelles dans certains pays. Elle a permis également d'initier la discussion sur les possibilités d'étendre le mécanisme de l'Appel de Genève à d'autres normes du droit humanitaire, en particulier à la pratique de la torture et à l'utilisation des enfants soldats.

- L'Appel de Genève a poursuivi au cours du premier semestre 2001 la réflexion, entreprise dès l'automne précédent, sur la stratégie à suivre pour engager les groupes rebelles. Cette stratégie est fondée principalement sur les résultats de la conférence pionnière « *Engaging Non-State Actors in a Landmine Ban* » qui a eu lieu à Genève et dont le rapport a été publié en septembre 2001 à l'occasion de la 3^{ème} réunion des Etats Parties au Traité d'Ottawa tenue à Managua, Nicaragua.

2. travail sur le terrain soudan

- Le 4 octobre 2001, suite à un processus en plusieurs étapes, le *Sudan People Liberation Movement/Army* (SPLM/A), principal mouvement d'opposition au régime de Karthoum, a signé l'Appel de Genève en présence de représentants des gouvernements soudanais, suisse et genevois.



Cérémonie de signature de l'Appel de Genève par Nhial Deng Nhial, Président de la Commission du SPLM/A pour les Affaires extérieures et humanitaires, le 4 octobre 2001 à Genève.

- Le mouvement rebelle s'est engagé à interdire en toute circonstance l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des mines antipersonnel. Il s'est également engagé à coopérer à des activités de déminage et d'assistance aux victimes dans les régions qu'il contrôle ainsi qu'à accepter des missions de vérification.



© CICR /HEGER, Boris

- Cet engagement du SPLM/A a été salué par la communauté internationale, y compris par le gouvernement soudanais qui a déclaré que cet acte allait faciliter le processus de ratification du Traité d'Ottawa par le Soudan. Il a également contribué au lancement en février 2002 d'un important programme d'action contre les mines dans tout le pays, programme financé par la Commission européenne.

mouvements kurdes

- L'Appel de Genève a engagé des négociations avec les principaux mouvements kurdes d'Irak, d'Iran et de Turquie. Ces négociations sont sur le point d'aboutir, les leaders de ces mouvements ayant tous déclaré leur intention de signer prochainement notre Déclaration d'engagement. A leur demande, une mission de l'Appel de Genève va se rendre prochainement au Nord de l'Irak pour évaluer les mesures à prendre pour assurer le suivi et la mise en œuvre de leurs engagements.

philippines

- Après d'intenses efforts déployés en 2001 pour obtenir l'accord de toutes les parties concernées, notamment du gouvernement philippin, une mission d'experts de l'Appel de Genève s'est finalement rendue en avril 2002 au Sud des Philippines pour vérifier les allégations d'utilisation de mines portées contre le *Moro Islamic Liberation Front*, groupe signataire de l'Appel de Genève.
- La mission, composée des responsables des Campagnes philippine et pakistanaise contre les mines antipersonnel ainsi que d'un spécialiste de la Fédération suisse de déminage, était dirigée par le major général indien Dipankar Banerjee, directeur du *Regional Centre for Strategic Studies* à Colombo et membre du Conseil consultatif du CICR.
- Malgré des restrictions d'accès pour raisons de sécurité, la mission a été accomplie avec succès dans la mesure où elle a permis d'élucider certains incidents en cause, de sécuriser un engagement définitif à une interdiction inconditionnelle des mines antipersonnel et de convenir des mécanismes d'application et de vérification à mettre en place sur le terrain. Cette mission a fait l'objet d'un rapport final, disponible sur demande auprès de notre siège.

autres pays & régions

- En collaboration avec les campagnes nationales, l'Appel de Genève a poursuivi le dialogue en cours avec des groupes armés de Birmanie, Sri Lanka, Inde, Colombie et Maroc/Sahara Occidental pour les amener à reconsidérer l'usage des mines antipersonnel et les convaincre de se joindre au mouvement d'interdiction. Il a également donné en Suisse des séances de sensibilisation sur le problème des mines aux sympathisants de mouvements armés comme les Tigres tamouls. Les négociations avec certains de ces groupes sont déjà à un stade avancé et permettent d'espérer qu'ils aboutiront cette année.
- Des contacts exploratoires ont été établis avec d'autres mouvements ou acteurs non-étatiques, en Russie/Tchéchénie, Géorgie/Abkhazie, Mexique, Angola et Burundi.

développement de matériel éducatif sur le problème des mines

- L'Appel de Genève a chargé un groupe d'experts d'élaborer un manuel éducatif destiné aux leaders des groupes rebelles. Ce manuel traitera de l'impact des mines sur leurs propres populations et sur les régions qu'ils contrôlent ou cherchent à contrôler, des raisons de les interdire ainsi que des mécanismes disponibles pour atteindre cet objectif. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sensibilisation systématique des groupes rebelles au problème des mines antipersonnel. Il sera suivi

dès sa publication, prévue en septembre 2002, de l'engagement d'un processus de dialogue avec les groupes les plus réceptifs à notre appel.

3. information publique et sensibilisation (« advocacy »)

lobbying auprès des gouvernements et dans les fora internationaux

- Grâce aux efforts de l'Appel de Genève notamment, l'implication des groupes rebelles dans le problème des mines a été de plus en plus évoquée sur la scène internationale. Ainsi le 7 septembre 2001, le Parlement européen, suite à une proposition faite par notre organisation, a voté à l'unanimité une résolution appelant la communauté internationale à soutenir les efforts faits par les ONGs spécialisées, telles que l'Appel de Genève, pour engager les groupes rebelles dans le processus d'interdiction des mines antipersonnel. Notre organisation a réussi également à constituer au sein du Parlement européen un groupe de travail ad-hoc chargé d'examiner la question des acteurs non-étatiques.



Conférence de presse avec des députés représentant chaque groupe politique et la présidente de l'Appel de Genève au Parlement européen à Strasbourg, le 6 septembre 2001, à l'occasion de la résolution votée sur la question des acteurs non-étatiques.

- L'importance d'engager les groupes rebelles a été également soulignée par les Etats Parties à la Convention d'Ottawa réunis fin septembre 2001 à Managua, Nicaragua. Pour la première fois, suite à un intense lobbying de l'Appel de Genève et de quelques campagnes nationales, les Etats parties ont reconnu que «*progress to free the world from anti-personnel mines would be promoted by the commitment by non-state actors to cease and renounce their use in line with the international norm established by this Convention* » (Déclaration de Managua, article 12).
- Durant l'année écoulée, l'Appel de Genève, en particulier sa présidente Elisabeth Reusse-Decrey, a rencontré les représentants de nombreuses missions diplomatiques basées à Genève afin d'expliquer les objectifs poursuivis par l'Appel de Genève et mobiliser leur soutien. Des délégués de l'Appel de Genève ont participé à diverses conférences internationales, notamment dans le cadre des Nations Unies. En mai 2001, Elisabeth Reusse-Decrey a été invitée par Cornelio Sommaruga, Président du Centre International de Déminage Humanitaire (GICHD), à présenter l'Appel de Genève aux membres du Conseil consultatif de ce centre.

élaboration de matériel d'information

- En septembre 2001, en vue de la 3^{ème} réunion des Etats Parties au Traité d'Ottawa tenue à Managua, l'Appel de Genève s'est dotée d'une plaquette de présentation afin de mieux faire connaître ses activités.
- Notre organisation a aussi débuté la construction d'un site internet. Le domaine a déjà été réservé sous le nom suivant: <http://www.genevacall.org>. Cet outil interactif servira d'espace de dialogue, où tous les usagers pourront échanger leurs vues et expériences. Il permettra également de rendre accessible notre documentation et de promouvoir l'Appel de Genève et ses activités.

finances

remerciements

Les activités de l'Appel de Genève ne sont possibles que grâce aux donateurs qui nous honorent de leur soutien et de leur confiance.

Nos remerciements les plus chaleureux vont au Département fédéral des Affaires Etrangères, en particulier à la Division politique IV, et à la Ville de Genève. Un merci tout particulier s'adresse au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, qui nous a soutenus dès le premier jour et continue à nous faire confiance, en nous accordant une subvention importante.

Enfin, nous tenons également à relever les contributions généreuses de la Fondation Karl Popper à Zoug, des Fondations Hans Wilsdorf, Louis Eckert et Paul Poletti à Genève, sans oublier tous les particuliers qui nous ont honorés d'un don et que nous remercions ici collectivement.

perspectives

Divers projets sont en cours ou vont débiter sur le terrain en 2002.

- Suite à l'engagement du SPLM/A à Genève en octobre 2001, l'Appel de Genève va lancer une campagne d'éducation à l'interdiction des mines au Sud Soudan. Cette campagne réunira des organisations humanitaires et les cadres civils et militaires du SPLM/A afin de les soutenir dans leurs efforts de mise en œuvre de leur engagement. La Commission européenne semble intéressée à financer ce projet.
- En partenariat avec les campagnes nationales, l'Appel de Genève est en train de mettre sur pied à l'échelle régionale des rencontres entre groupes rebelles afin de les engager dans le processus d'interdiction des mines antipersonnel. Un premier atelier de suivi est prévu cet été à Manille avec la participation de groupes birmans et philippins. D'autres ateliers devraient réunir des mouvements kurdes à Genève ainsi que des groupes de la Corne de l'Afrique à Nairobi.
- Depuis son lancement, l'Appel de Genève a été associé étroitement à un projet intitulé « *Documentation and Database on Non-State Actors (NSA DBA)* », basé à Londres au siège de *International Alert*, une organisation spécialisée dans la résolution de conflits. Le projet a été conçu pour réunir des informations sur les groupes rebelles actifs dans le monde et orienter les organisations travaillant à

engager ces groupes dans le processus d'interdiction des mines. Suite à une réorganisation interne, le projet est maintenant en cours de transfert à Genève où il sera géré et informatisé par l'Appel de Genève. Capitalisant sur la somme de travail déjà accomplie, l'Appel de Genève entend développer le projet en un service d'information sur chaque groupe rebelle et son degré d'implication dans le problème des mines. Cette information, nécessaire pour approcher ces groupes et contrôler leurs engagements, sera rendu accessible à un plus large public.

- Diverses autres activités sont prévues, notamment la mise sur pied de conférences permettant aux organisations confrontées à la question des acteurs non-étatiques d'échanger leurs expériences et de développer leurs stratégies d'engagement. Une première réunion de ce type est prévue cette année à Genève.

**L'année 2002 s'annonce ainsi très riche en activités, avec pour seul et unique horizon:
tendre vers un monde sans mines, où les principes fondamentaux du droit international
humanitaire soient respectés, partout, et par tous.**

Pour l'Appel de Genève

Elisabeth Reusse-Decrey

Présidente du Comité

Genève, le 30 avril 2002